



COLLOQUE DU 3 OCTOBRE

Indecosa-CGT organisait le deuxième volet de ses journées d'étude sur « la face cachée des produits que nous consommons ». Au programme, un constat plus qu'alarmant établi par de grands spécialistes et, pour suivre, beaucoup de réflexions à mener.

GRANDE DISTRIBUTION : UNE RÉVOLUTION POUR QUI, POURQUOI?

Alors que les exigences des clients changent et que, dans le même temps, le pouvoir d'achat de millions de Français s'effondre, le commerce connaît une mutation profonde. Les salariés sont sacrifiés. Les consommateurs ne seront pas forcément gagnants.

Risques industriels : renforcer la sécurité

Olivier Borraz, dans son ouvrage « Les politiques du risque* », définit le risque comme le résultat d'un processus social qui n'a pas d'existence en soi et qui engage plusieurs groupes d'acteurs. La gestion du risque est ainsi indéniablement liée au niveau d'organisation sociale d'un pays.

Le ministère de la Transformation écologique et solidaire et l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) regroupent les générateurs de risques industriels en deux familles :

- chimiques produisant des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire les engrais par exemple, les produits pharmaceutiques et de consommation courante notamment l'eau de javel, etc.
- Pétrochimiques produisant l'ensemble des produits dérivés du pétrole, essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié.

L'ensemble de ces établissements sont fixes, produisent et stockent. Leurs gestions reposent sur des normes et des lois qui évoluent au fil du temps. Elles sont à la fois le résultat des retours d'expériences et du niveau du rapport des forces pour imposer un encadrement et des contraintes de sécurités plus strict.

À la suite de l'explosion d'AZF en 2001, les mobilisations citoyennes ont contraint le parlement à adopter le 30 juillet 2013 la loi dite Bachelot, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Cette loi se concentre sur deux axes. Elle modifie les conditions de surveillance et d'administration, renforce les actions préventives avec une implication plus forte des industriels. Elle donne également davantage de prérogative aux territoires, aux riverains, aux associations, aux salariés. De manière générale, l'État a la responsabilité d'assurer la sécurité des tiers vis-à-vis des risques industriels. Il a l'obligation d'informer les citoyens. Cette obligation



D.R.

réglementaire s'inscrit dans la version consolidée du code de l'environnement datant de février 2011 (ART L125-2). L'Europe a légiféré à nouveau et a modifié la directive "Seveso II" (directive 2003/107/CE).

« Circulez, y a rien à voir »

L'usine Lubrizol à Rouen, classée Seveso seuil haut, qui appartient à la holding du financier américain Warren Buffet, a été l'objet d'un dramatique incendie en septembre 2019. En janvier 2019 la préfecture de Seine Maritime a autorisé l'augmentation des quantités de substances dangereuses utilisées, malgré des incidents graves à répétition. Cette décision n'a été soumise à aucune évaluation environnementale. Fabien Buccio, alors préfet, estimait que ce n'était pas nécessaire s'appuyant sur un décret gouvernemental de juin 2018.

Décret détricotant la loi Bachelot, réduisant notamment le périmètre des projets soumis à évaluation, en privilégiant l'autocontrôle par les industriels. Puis la suppression des CHSCT, promu par Macron dont la loi travail réduit drastiquement les moyens de contrôle, met ainsi en situation d'insécurité les travailleurs et les riverains de ces sites. De plus, le gouvernement a pris les Rouennais pour de grands enfants en leur servant le même discours pavlovien à chaque catastrophe. *Circulez, il n'y a rien à voir, tout est sous contrôle*, déplore la journaliste Audrey Pulvar. Cela a pour conséquence de décrédibiliser la parole publique et celle des experts. Afin de renforcer la gestion des risques industriels, Indécosa-CGT exige qu'immédiatement les travailleurs aient un droit d'ingérence dans les process de production. Il faut remettre en place les CHSCT avec des droits élargis et accroître le droit d'interventions des associations sur les questions de la sécurité industrielle. Enfin mettre fin au dogme du tout autocontrôle par les entreprises, il faut pour cela renforcer les contrôles par des organismes d'État. ■

* Presses de Sciences Po, 2008.

Patrice Bouillon, secrétaire national

Le 26 septembre 2019, un incendie dévastait une partie de l'usine Lubrizol, classée Seveso seuil haut, à Rouen. À ce jour, aucune répose satisfaisante n'a été apportée aux Rouennais



ANNIVERSAIRE

La NVO a 110 ans



À l'occasion de ses 110 ans, La Nouvelle Vie Ouvrière instruit sur un mode parodique le procès de la presse. Militants, journalistes, spécialistes des médias défileront à la barre pour faire entendre leurs points de vue.

Le mouvement social face à la presse

le procès | 11 décembre 2019 · Montreuil

UNE CATASTROPHE QUI N'AURAIT JAMAIS DÛ SE PRODUIRE



Le gigantesque incendie de l'usine Lubrizol qui s'est produit dans la nuit du 25 au 26 septembre dernier a exposé les habitants de l'agglomération de Rouen à une épaisse fumée noire associée à une odeur fortement incommodante. Les possibles effets sanitaires associés aux substances émises ont été, et sont toujours, une source d'inquiétude pour

la population. Le discours de la préfecture s'est voulu rassurant : « il n'est pas mesuré de toxicité aiguë dans l'air », tout en recommandant une limitation de la circulation, le confinement de la population et la fermeture d'un certain nombre de lieux publics.

9000 tonnes de produits chimiques et d'amiante consommés dans l'incendie se sont déposées sur l'agglomération et bien au-delà, polluant les sols et les cultures en les rendant impropres à toute consommation, provoquant ainsi le désarroi des agriculteurs et des consommateurs. La colère des habitants ne peut qu'être légitime.

Pour la préfecture le problème serait essentiellement de nature "olfactive". Cela s'est réellement avéré le 21 janvier 2013 quand dans la même usine s'est produit un incendie qui a provoqué le dégagement d'un nuage de gaz mercaptan classé « toxique par inhalation » et pourtant présenté comme inoffensif par les autorités.

Un mois après l'incendie de septembre dernier le président Macron a fait une apparition dans les rues de Rouen, en soirée et quasiment en catimini, promettant plusieurs événements d'ampleur en 2020 « pour que les regards se tournent à nouveau vers la ville ». Notre association aurait pu lui proposer l'organisation d'un colloque international sur la sécurité des installations industrielles classées Seveso, puisque nous avons en France 1 311 sites de ce type dont 606 sites en seuil bas et 705 en seuil haut, comme celui de Rouen, et qui, dans leur grande majorité, sont situés en zones urbaines. Voilà tout un potentiel de risques qui existent dans nos territoires.

Face aux carences et aux absences de l'État, il y a urgence à renforcer la réglementation, à restaurer les moyens de contrôle en associant les salariés, les habitants et à sanctionner fortement les entreprises multinationales qui ne respectent pas les lois et la sécurité des citoyens.

Christian Méchain, rédacteur en chef

ACTUALITÉS	P.2
Risques individuels : renforcer la sécurité	
INTERNATIONAL	P.4
Colloque du 3 octobre : consommation et environnement	
Les actions du collectif international	P.5
NATIONAL	P.6
Congrès USH 2019 : après l'ELAN, la chute !	
TERRITOIRES	P.7
Gard : relance active de l'association	
DOSSIER	P.8-12
Grande distribution : une révolution pour qui, pourquoi?	
FICHE PRATIQUE :	P.13
Pénurie de médicaments : tout sauf un hasard	
CULTURE	P.14
A lire : en attendant les robots	
A lire : Gilets jaunes : un sursaut populaire	
MEMENTO	P.15

AGENDA

Novembre

- 14-15** Assemblée générale à Courcelle
- 15** Journée mondiale du recyclage
- 20** Journée internationale des droits de l'enfant
- 27** Bureau national
- 28** Collectif logement

Décembre

- 2** Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 5** Mobilisation nationale pour la défense des retraites
- 9** Journée nationale de la laïcité
- 9-11** Formation santé à Courcelle
- 11** NVO - le mouvement social face à la presse
- 22** Bureau national

2019

- INDECOSA-CGT fête ses 40 ans
- La Nouvelle Vie Ouvrière fête les 110 ans du magazine

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain •
Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte
• Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par
Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros
par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire :
0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



QUELLES SONT LES ACTIONS DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'INDECOSA ?

Nous poursuivons notre action pour dénoncer l'usage de perturbateurs endocriniens en grande quantité dans les papiers peints classiques. Des tests sont en cours dans un laboratoire danois, et large campagne d'actions, d'information et de formation à suivre. Nommé PVC/PE, ce projet est mené avec l'association Saugok Save de Lituanie et d'autres partenaires de l'Europe du Nord.

Nous allons participer à un projet européen de lutte contre les maladies cardiovasculaires. Nous veillerons à ce que ce projet s'inscrive bien dans nos valeurs de promotion d'un meilleur accès à des conditions de vie de qualité pour tous.

Le projet Transition Juste qui associe plusieurs pays d'Asie du Sud Est se poursuit.

Indecosa est sollicitée pour la création d'un jeu de cartes et les travaux réalisés dans le cadre de ce projet viendront en appui du troisième volet de notre cycle de conférences internationales sur la Face cachée des produits que nous consommons.

Nous poursuivons notre effort d'implication et de structuration au sein de l'European Consumers Union. Nous avons réagi à un questionnaire

initié par le Bureau Européen d'Union des Consommateurs et allons continuer de mettre en lumière les incohérences de cette structure au regard du Comité Économique et Social Européen, qui nous semble bien plus légitime. Nous suivons avec attention l'inscription de l'ECU aux groupes d'intérêts européens.

Une étude sera menée sur les sociétés d'ascensoristes agissant en France. Les militants d'Indecosa seront largement sollicités sur ce dossier, afin que nous puissions avoir le plus d'informations de terrain possible.

FORMATIONS : une journée d'étude sur les acteurs de la consommation à l'échelle européenne aura lieu le 25 février 2020 à Montreuil. Elle concernera le bureau, élargi à cette occasion. Trois jours de formation sur le projet PVC / PE, qui présentent en même temps la portée et la pertinence des projets européens, sont en cours de bouclage. Une session est prévue sur Courcelle du 6 au 8 avril, mais nous souhaitons délocaliser cette formation et la proposer également dans les régions. N'hésitez pas à nous contacter !

François Bilem

COLLOQUE DU 3 OCTOBRE 2019

Consommation et environnement

Le 3 octobre dernier, Indecosa-CGT organisait le deuxième volet de ses journées d'étude sur « la face cachée des produits que nous consommons ». Au programme, un constat plus qu'alarmant établi par de grands spécialistes et, pour suivre, beaucoup de réflexions à mener.



Jean Jouzel, entouré de Matthieu Colléter et Audrey Coreau, pose un constat alarmant



« Cent cinquante personnes étaient présentes, 1000 autres ont suivi l'événement en direct sur le site Internet de l'association » se réjouissait Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT, à la fin du colloque du 3 octobre 2019. Cette journée faisait suite à celle du même nom, « La face cachée des produits que nous consommons », qui s'était déroulée le 4 octobre 2018 et qui traitait du travail forcé et du travail des enfants.

Ce 3 octobre, à Montreuil, le constat posé par les intervenants a tout à la fois passionné et inquiété l'assistance qui n'a pas manqué de réagir.

« Les cinq dernières années ont été les plus chaudes depuis cinquante ans » déclarait Jean Jouzel. « Le rythme de l'extinction des espèces augmente comme jamais » alertait Audrey Coreau. « La surpêche est la première cause de la perte de la biodiversité dans les océans » soulignait Matthieu Colleter, rejoint sur ce terrain par Isabelle Autissier : « la pêche au chalutier revient à couper le pommier pour ramasser une pomme » lançait la navigatrice pour imaginer les dommages subis par les océans.

Ces propos alarmants, mais justes, ne pouvaient qu'inciter à se poser des questions sur

les produits consommés au quotidien et les solutions à adopter.

L'après-midi, les questions d'économie circulaire et de réduction des déchets, d'énergie accessible et propre, d'agriculture respectueuse des hommes et de la terre, étaient abordées. Puis chacun s'entendait sur la conclusion de Véronique Martin : « capitalisme et écologie sont définitivement incompatibles ».

IN Magazine reviendra dans son dossier de janvier sur les sujets abordés durant le colloque. ■



INDECOSA-CGT REMERCIE LES INTERVENANTS

Philippe Antoine, ancien secrétaire de l'Union départementale CGT des Alpes de Haute Provence, ancien président d'Indecosa-CGT, représentant CGT au Ceser PACA, promeut l'économie circulaire au service du développement humain durable.

Isabelle Autissier, ingénieur agronome spécialisée dans l'halieutique, navigatrice renommée, productrice radio (France Inter), romancière, préside le WWF France depuis 2009. Depuis 2016, elle siège au Cese en tant que personnalité qualifiée en environnement.

Mathieu Colléter, ingénieur agronome spécialisé dans les milieux et activités halieutiques et docteur en écologie marine, travaille au sein de l'association Bloom comme responsable Sciences et relations institutionnelles.

Audrey Coreau, directrice adjointe depuis 2016 de l'Agence française pour la biodiversité, a notamment développé pendant cinq ans des travaux de recherche interdisciplinaires sur l'efficacité de l'action publique en matière de biodiversité.

Valérie Gonçalves, agent EDF, membre du bureau de l'Ugict et responsable fédérale du droit à l'énergie et précarité énergétique

pour la FNME-CGT, est aussi secrétaire générale de l'ONG Droit à l'énergie-SOS Futur.

Jocelyne Hacquemand, économiste, docteur en géographie, auteur d'une thèse sur la production sucrière en Europe, membre du Cese pour la CGT entre 2010 et 2015, est secrétaire fédérale de la FNAF-CGT (agriculture et forêt).

Jean Jouzel, directeur émérite de Recherches au CEA, vice-président du groupe de travail scientifique du GIEC de 2002 à 2015, président du Haut conseil de la science et de la technologie de 2009 à 2013, s'est impliqué dans la préparation de la conférence Paris Climat 2015.

Véronique Martin, a siégé au comité d'entreprise régionale SNCF de Chambéry. Elle est élue au Conseil d'administration de SNCF mobilités, Secrétaire fédérale CGT cheminot, membre du Bureau confédéral et responsable des questions d'environnement à la CGT.

Jean-Michel Poupon, élu CGT chez Air liquide au complexe industriel de Lacq/Mourenx/Pardies, membre du Bureau de la commission de Suivi de site à la Fédération de la chimie, est en charge d'un projet de filière hydrogène que porte l'UL du bassin de Lacq (64).

SOCIAL & DEMOCRATIE ■ SUPPRESSION

Après l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), l'Observatoire de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), l'Observatoire international des prisons (OIP), la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), une nouvelle instance indépendante alerte sur sa disparition programmée, le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) voué à disparaître dès l'hiver 2020. Cette fin annoncée de plusieurs instances publiques serait invoquée par le gouvernement afin de simplifier le paysage administratif, avec des suppressions ou des rattachements, un recul très net de la démocratie.

Mariane.net, **franceinter.fr**, **francetvinfo.fr**, 6, 11, 15 novembre 2019

URBANISME ■ SOCIÉTÉ

Les ronds-points, espaces symboles de la « société de la mobilité ». Que les « gilets jaunes » aient choisi d'« habiter » un lieu aussi improbable qu'un rond-point, plutôt que d'investir les centres ou de se contenter de manifestations temporaires ; réussir à le transformer pour en faire un lieu de vie et de rencontre hospitalier, même en hiver, est un paradoxe. **Revue Multitudes 74**, février 2019



D.R.

Congrès USH 2019 : après l'ELAN, la chute !

Cette année le congrès du mouvement HLM s'est déroulé à Paris, porte de Versailles, du 24 au 26 septembre. Il avait pour thème « logement social, le modèle français ». Ce modèle manifestement suscite quelques appétits.

Après une année difficile, le mouvement HLM, divisé, s'est trouvé contraint de négocier avec l'exécutif. Les intentions néfastes du gouvernement se sont précisées et dans son discours d'ouverture, Jean-Louis Dumont, président de l'USH, le rappelle d'ailleurs : « Les mesures prises dans le cadre des deux dernières lois de finances ont été brutales, signées comme d'habitude par Bercy, elles ont durablement marqué les esprits et abîmé parfois la confiance que nous avions en l'État. » et de préciser l'enjeu : « Il y a quelques mois vous nous avez lancé un défi à travers la loi ELAN, celui de nous regrouper pour former des entités minimales de 12 000 logements... Nous répondons à ce défi, nous nous mobilisons partout en France avec les collectivités de rattachement, avec les actionnaires, pour préparer les modalités de ces groupements. » il précise que : « derrière chaque bailleur social, il y a des hommes et des femmes... 80 000 salariés, dont une grande majorité œuvre sur le terrain et dans les métiers de proximité. Cette réforme n'est pas un simple ajustement technique car elle questionne les stratégies territoriales des collectivités locales et les projets des organismes eux-mêmes. » Concernant le RUA ses propos sont fermes : « Les discussions "entamées"... au dire funestes de certains, concernant le revenu universel d'activité ne vont pas toujours dans le bon sens... les objectifs affichés... sont flous

et parfois contradictoires... plus de bénéficiaires et à budget constant, c'est une baisse des aides individuelles. On ne pourra jamais cautionner une telle chose. Comment un Etat comme la France pourrait afficher que la solidarité nationale se fait uniquement entre les plus fragiles, les pauvres donnent aux pauvres. » et d'affirmer : « L'Aide Personnelle au Logement, l'APL n'existe pas pour assurer un revenu, elle existe pour assurer à ses bénéficiaires le droit au logement, pas besoin de la transformer... ni la renommer d'ailleurs. »

Et de s'indigner : « A l'occasion du débat autour du RUA, nous avons vu apparaître une autre idée profondément dangereuse et puisque l'on parle de modèle français, je le dis solennellement, profondément injuste, voilà que pour certains et d'autres du côté de la Seine, nos locataires bénéficieraient d'un avantage économique à vivre en HLM. Il faudrait considérer cet avantage comme une sorte de revenu. Un avantage ? les locataires HLM seraient-ils des privilégiés, alors je le dis à ceux qui ont eu cette idée, si c'est sérieux vous devriez plutôt avoir honte. »

Comme le clamait Stéphane Hessel : INDIGNEZ-VOUS !

En marge, une trentaine d'administrateurs CGT et Indécosa-CGT se sont réunis mercredi dans une salle au sein du congrès. La Fédération CGT des Services publics avait distribué le matin même son tract "Le monde HLM dos au mur ?" dans lequel elle exposait comment la loi ELAN permettait de modifier en profondeur les modes de financement du logement social et l'organisation des bailleurs sociaux : sortie



du logement du domaine historiquement sanctuarisé, engagement d'un processus de concentration, introduction progressive en capital dans les organismes et réduction de la capacité d'action des élus locaux. Ce tract fut une très bonne introduction au débat qui s'ensuivit, sur la situation du logement social, les revendications que nous portons et du travail collectif effectué dans les territoires.

Le tract de 4 pages d'INDECOSA-CGT "80e congrès HLM, sous le signe de l'urgence !" a été édité sous forme de Consom'info.

Christian Méchain

Rapport d'activité 2018-2019

90 ANS... L'ANNIVERSAIRE DE L'UNITÉ DU MOUVEMENT HLM

En s'opposant certes, mais surtout en proposant, nous sommes parvenus à un accord avec le Gouvernement qui nous permet aujourd'hui de réaffirmer que le logement social est un bien de première nécessité, un principe de solidarité et un levier de justice et de cohésion sociale, en même temps qu'un outil au service de notre économie.

L'Union sociale pour l'habitat a montré qu'elle était forte dès lors qu'il s'agissait de défendre l'intérêt des locataires, des demandeurs de logement, des territoires et des organismes Hlm dans l'unité. C'est ensemble, Union, fédérations, Associations régionales, organismes, locataires, partenaires, que nous avancerons.

JEAN-LOUIS DUMONT Président de l'Union sociale pour l'habitat

Le IN Magazine hors-série 40 ans est disponible à commander à INDECOSA-CGT

indecosa@cgt.fr



LOGEMENT ■ APL

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'aide au logement sera calculée avec les revenus les plus récents et sera actualisée tous les trois mois pour tenir compte de l'évolution de la situation des allocataires.

Désormais, c'est le montant des revenus des 12 derniers mois qui servira au calcul de l'aide au logement, et non plus ceux d'il y a deux ans.

En 2017, la baisse de 5€ des APL et la diminution de 60€ de celles versées aux locataires de HLM ont permis au gouvernement de récupérer 1,3 milliard d'€. Le gouvernement ne cache pas que son objectif est de faire 1,2 milliard d'€ d'économie par an.

Avec la réforme de 2020, 600 000 locataires pourraient voir leur APL disparaître et 1,2 million avoir des prestations à la baisse.

L'Humanité, 15 novembre 2019

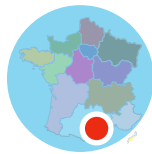
LOGEMENT ■ LIVRET A

Le Livret A et la Caisse des Dépôts sont menacés à brève échéance par le pouvoir en place.

Dans son rapport sur le volet "logement" de la mission "Cohésion des territoires", annexé au PLF 2020, le rapporteur du budget François Jolivet (LREM, Indre) propose la création d'une foncière publique au sein de la Caisse des dépôts – il appelle au démantèlement du système actuel de financement du logement social, qui a fait ses preuves depuis des décennies et propose l'intervention d'acteurs privés.

Jamais le Livret A, dans toute son histoire, n'a connu une telle menace comme outil de référence du financement du logement social. Au-delà, c'est le rôle même de la Caisse des dépôts et consignations, comme financeur N°1 du logement social, qui est directement visé pour faire de la place aux banques et aux investisseurs privés.

Aefinfo.fr, 12 novembre 2019

**Gard : Relance très active de l'association**

Depuis 3 ans, la demande de réactiver l'association Indécosa-CGT du Gard s'imposait au regard de l'aide que celle-ci pouvait apporter aux salariés consommateurs tout comme aux syndicats d'entreprise.

Plusieurs camarades ont sollicité la responsable nationale Muriel Duenas afin de nous aider à relancer l'activité de défense des usagers. Chose faite, depuis le 1^{er} octobre de cette année, l'association a mis en place un plan de travail, des permanences tous les 15 jours le vendredi et une démarche de communication.

L'association du Gard participe à tous les congrès des syndicats du département. Dernièrement, nous sommes intervenus lors du congrès de la section retraités du syndicat de la FAPT 30, nous participerons à celui du Centre Hospitalier d'Alès le 26 novembre et celui du CHU de Nîmes.

Avec le collectif formation du département du Gard, Indécosa-CGT est invité lors des stages de 1^{er} niveau à intervenir pour informer les militants de l'utilité de l'association.

Nous avons publié un communiqué de presse



de soutien à l'action du syndicat FAPT réclamant l'arrêt de fermeture de bureaux de poste dans le Gard qui formalisera la réponse aux besoins des usagers.

Enfin, déjà deux dossiers ont été traités et gagnés concernant des problèmes de consommation tels qu'une facturation excessive d'entretien de chaudières et vente par internet.

**Thierry Ménard, président
INDECOA-CGT 30**

**Nicolas Conchon, trésorier
Lionel Clément, secrétaire**

**SUPPRESSION DES TICKETS DE CAISSE : UN MAUVAIS PRÉTEXTE**

A l'instar du projet de loi déposé par Patricia Mirallès, députée LREM, un amendement a été voté en commission qui vise à supprimer progressivement les tickets de caisse. Or, ne faudrait-il pas d'abord se poser la question de la suppression des publicités des mêmes « enseignes » qui inondent nos boîtes aux lettres de documents publicitaires, par kilos chaque semaine, ainsi que des tickets annexes de bons d'achat sortis en caisse aux fins des prochaines courses !

Le ticket de caisse est un justificatif d'achat qui permet au client, en cas de défaut du produit de pouvoir justifier le remplacement ou le remboursement, de faire jouer la garantie, etc. De plus, il permet au client de vérifier les prix, les remises et de contester les erreurs, et n'oublions pas les contrôles en sortie de caisse où ce ticket peut aussi être demandé par la sécurité à la sortie du magasin.

Contrairement aux arguments évoqués par

cette députée, indiquant que ledit ticket de caisse serait renvoyé sur le smartphone du client, il semble qu'elle ignore que de nombreuses personnes n'ont pas ce moyen de communication et/ou ne maîtrisent pas obligatoirement toutes les fonctions de leur téléphone (exemple : les problèmes que près de 25% de la population rencontrent pour les démarches administratives).

Observations des habitudes de consommation et intrusion dans la vie privée :

Instaurer ce dispositif c'est conforter les enseignes à maîtriser les habitudes de consommation.

Elles constituent ainsi d'énormes bases de données informatiques. Ces informations sont analysées et utilisées en proposant des offres ciblées et des réductions et pousser à acheter encore plus.

**Jean-Paul Barnaud,
président Indécosa-CGT 42**

GRANDE DISTRIBUTION... UNE RÉVO

Alors que les exigences des clients changent et que, dans le même temps, le pouvoir d'achat de millions de Français s'effondre, le commerce connaît une mutation profonde. Les salariés sont sacrifiés. Les consommateurs ne seront pas forcément gagnants.

Le dimanche 25 août dernier, l'hypermarché Casino d'Angers restait ouvert le dimanche après 13h. Il contournait la législation sur le travail dominical en laissant ses salariés quitter leur poste comme n'importe quel dimanche et en faisant appel à une société extérieure dont les employés orientaient les clients, organisaient le passage des clients aux caisses automatiques, et géraient les produits et paniers en zones de caisse. La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et plusieurs syndicats, dont la CGT, saisissaient le tribunal. Le jugement rendu en référé interdit désormais à Casino de faire appel à un prestataire pour ce type de mission. Pour autant, Casino maintient son ouverture le dimanche, sans personnel de caisse, sans vendre d'alcool, avec seulement des vigiles pour assurer la sécurité. « *Un beau bazar !* » prévient Sylvie Vachoux, secrétaire fédérale CGT Commerce, Distribution et Services. « *Une demie journée d'activité, cela nécessite du nettoyage, de la remise de produits en rayon, du rangement... Qui va faire ce travail et quand ? Les salariés le lundi matin ?* » s'inquiète l'ancienne hôtesse de caisse qui connaît parfaitement les rouages de la grande distribution (lire entretien page 10).

Capter toujours plus de clients

Cet événement a fait du bruit dans les médias et a permis à la contestation de se faire entendre. Mais des évolutions plus silencieuses, plus pernicieuses, se produisent actuellement dans le monde de la grande distribution. Des technologies nouvelles permettent de penser différemment la productivité, par exemple en demandant aux clients de scanner eux-mêmes leurs achats (caisses automatiques ou scanner mobile, scan avec son propre smartphone en Asie...).

Une suite logique quand on regarde l'évolution du commerce depuis une quarantaine d'années durant lesquelles on a demandé au consommateur de faire lui-même son plein d'essence, de se déplacer avec son auto en périphérie des villes vers les supermarchés, de se ser-

vir dans les rayons et de remplir son caddie, de se diriger vers les caisses...

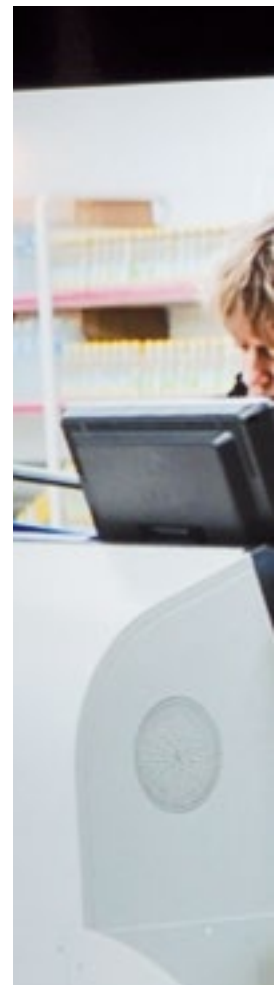
Aujourd'hui, la technologie digitale et la robotisation permettent aux grands groupes de réduire encore le personnel. Allons-nous demain vers des magasins virtuels ? Une chose est certaine c'est que le e-commerce se marie maintenant au commerce physique pour offrir aux consommateurs des services tels que le Drive ou « Click and Collect ». Aux USA, Amazon ouvre des superettes dans lesquelles les clients s'identifient avec leur smartphone, leurs achats sont filmés et le paiement se fait automatiquement par prélèvement sur leur compte bancaire.

En Asie, certains magasins expérimentent les étiquettes « intelligentes » qui permettent d'afficher les promotions en un temps record, de partager les avis des clients, de commander sa livraison... Sans parler de l'usage qu'il est fait ou sera fait des données personnelles des consommateurs. Il n'est pas interdit de penser qu'une fois « reconnu » le client se verra proposer des promotions en passant dans les rayons, en fonctions de ses goûts et aspirations. Le recours aux données personnelles pour vendre plus va se généraliser, y compris dans les magasins physiques. Dans cette logique de capter toujours plus de clients, de réaliser plus de chiffre d'affaires, l'ouverture généralisée 24 sur 24, et 7 sur 7 n'est pas loin.

Résister au mode de vie imposé

Un autre phénomène amène les groupes de la grande distribution à s'adapter. La perte du pouvoir d'achat des Français les fait redouter une perte de chiffres d'affaires – pas nécessairement de marge ! –. De plus en plus distincts, deux types de commerces s'offrent aux consommateurs.

En milieu urbain et aisé, les petites, moyennes et grandes surfaces surfent sur les nouvelles et légitimes aspirations des consommateurs. On trouve là des rayons bio bien fournis, des denrées en vrac, des produits issus des circuits courts, des produits de qualité (pour la santé, l'environnement...), des services annexes (par exemple la possibilité de cuisiner son déjeuner chez Franprix) et les services de livraisons. Dans les secteurs moins favorisés, la grande distribution limite son offre en nombre et en qualité des produits. Les enseignes se restructurent actuellement en fonction de ces deux secteurs d'activité. Autre moyen de s'adapter, la grande distribution fidélise sa clientèle en ouvrant des zones de shopping d'un



Aujourd'hui, la technologie digitale et la robotisation permettent aux grands groupes de réduire encore le personnel. Allons-nous demain vers des magasins virtuels ?

LUTION POUR QUI, POURQUOI ?



nouveau genre. Plus que des centres commerciaux, ces zones dites « lifestore » ou « lieu de vie » rassemblent des magasins mais aussi des équipements de loisirs pour toute la famille, de bien-être, de culture, des crèches, des restaurants et des services. Ce type de centres commerciaux permet à la grande distribution de poursuivre son expansion, de vider davantage encore les centres-villes, de grignoter les terres agricoles, de provoquer toujours plus de déplacements en voitures... Bien que de plus en plus contestées, 5 millions de mètres carrés de surfaces commerciales sont en projet en France, dont 3 millions déjà autorisés. 85% sont en périphérie des villes.

Face à la grande distribution qui fera toujours tout ce qui est en son pouvoir pour retenir ses clients et dégager plus de marge, n'est-il pas de la responsabilité des consommateurs de résister au mode de vie qu'on tente de lui imposer ? Cette résistance commence par le refus de faire ses achats le dimanche dans des grandes surfaces. ■

QUESTIONS DE SURFACES

HYPERMARCHÉ : surface supérieure à 2500 m² proposant de 50 à 80 000 références de produits. Ils sont environ 2 300 en France et d'une surface moyenne de 5 200 m².

SUPERMARCHÉ : surface de moins de 2500 m² proposant de 5 à 10 000 références. Ils sont environ 6 000 en France et d'une surface moyenne de 1 250 m².

DISCOUNTER : surface moyenne de 400 m² et 1 000 références. On en compte environ 3 500 en France.

SUPERETTE : Surface de 120 à 400 m².

Photos tirés du film «Discount», de Louis-Julien Petit, sorti en 2014. Une histoire de salariés d'un supermarché menacés de licenciement, qui vont "détourner" les invendus pour les revendre à très bas prix à une population défavorisée.

Entretien avec Sylvie Vachoux, secrétaire fédérale CGT Commerce, Distribution et Services. Elle connaît le monde de la grande distribution depuis de nombreuses années et constate avec inquiétude la révolution en cours.



« DOIT-ON POUVOIR CONSOMMER 7 JOURS SUR 7, ET 24 H SUR 24 ? »

IN : Ouverture le dimanche, automatisation des caisses, drive, rayons concédés à d'autres enseignes, il semble que la grande distribution soit en train de se chercher un nouvel avenir. Qu'est-ce que cela signifie pour les salariés ?

Sylvie Vachoux : La grande distribution connaît depuis quelques années, mais particulièrement en ce moment, une très grande mutation. Même le patronat parle de « révolution » !

Bien sûr, il y a les nouvelles technologies, les nouvelles pratiques commerciales – avec notamment les ouvertures la nuit ou le dimanche –, mais aussi de nouvelles façons de consommer. Tout cela aboutit à des changements profonds. Pour les salariés, cela veut dire des pertes d'emplois importantes. Entre 2012, quand je suis arrivée dans la branche, et 2018, on est passé de 660 000 emplois à 634 000. Le patronat prévoit encore deux tiers des effectifs en moins d'ici à deux ans. Cela va très vite, de plus en plus vite.

IN : Dans les magasins, où en sont concrètement les changements, comment se mettent-ils en place ?

S. V. : On l'a vu avec l'exemple du supermarché d'Angers, l'ouverture le dimanche se met en place en contournant les règles de notre convention collective. La réduction des caissières se fait parce qu'on demande aux clients de faire le travail en scannant eux-mêmes leurs achats aux caisses automatiques ou par exemple avec le Scan'lib chez Carrefour. Chez Cora, on supprime le SAV et on recase les techniciens et techniciennes au Drive. Sans parler des entrepôts où la robotisation supprime aussi des emplois. D'ailleurs en magasin aussi, la robotisation apparaît pour faire face aux ruptures de produits dans les rayons.

À la CGT, nous ne sommes pas contre l'automatisation et les nouvelles technologies, à conditions qu'elles soient

mises en œuvre au service de l'humain, et pas au détriment des emplois.

IN : Les consommateurs sont-ils conscients des effets de ces nouvelles pratiques sur les salariés ? On dirait parfois qu'ils ne voient que leurs propres intérêts, leur besoin de gagner du temps...

S. V. : Mon expérience en magasin m'a démontré que les clients, non plus, ne veulent pas de lieux de vente déshumanisés, qu'ils tiennent à conserver face à eux des gens. Cela dépend certainement des régions, ou du milieu, rural ou urbain, mais j'ai vu des clients refuser d'aller aux caisses automatiques même quand il y avait la queue aux caisses tenues par des caissières. Il me semble qu'en région, les personnes sont plus soucieuses de l'autre, de son emploi, qu'il y a davantage de solidarité. Dans le même temps, je trouve les consommateurs parfois passifs, surtout dans les grandes villes. Et bien sûr, si les magasins sont ouverts le soir ou le dimanche, ils y vont sans se poser de questions.

Soyons lucides, nos petits enfants ne sauront plus ce qu'est une caissière, comme nos enfants ne savent pas qu'il y avait des pompistes pour servir l'essence...

IN : Est-il réel que les clients se détournent de plus en plus des hypermarchés ?

S. V. : Il est vrai que l'activité des hypermarchés est en baisse. La perte du pouvoir d'achat est une des raisons. Il y a aussi une réelle défiance vis à vis de la grande distribution à la suite des différents scandales sanitaires comme Lactalis.

Pour mémoire, des supermarchés ont continué à vendre le lait impropre à la consommation alors que les dangers pour les bébés étaient connus. Ensuite les exigences des consommateurs ont changé : ils consomment moins mais mieux.

La réduction des caissières se fait parce qu'on demande aux clients de faire le travail en scannant eux-mêmes leurs achats aux caisses automatiques

OUVERTURE LE DIMANCHE, CE QUE DIT LA LOI

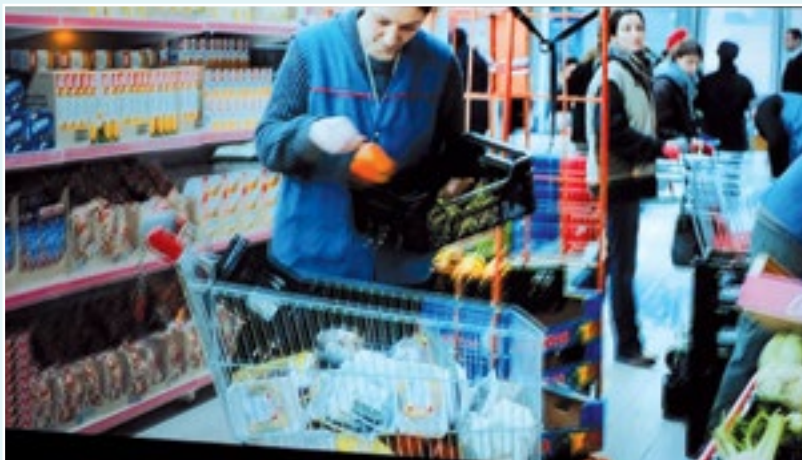
L'ouverture le dimanche fait polémique à juste titre, mais on a toujours connu des artisans qui, le dimanche, ouvraient leurs magasins, notamment alimentaires. Difficile donc de comprendre ce qui est autorisé ou ne l'est pas.

La règle générale est qu'un commerce ne peut pas ouvrir le dimanche, mais des conditions particulières peuvent l'y autoriser.

Les commerces sans salariés peuvent ouvrir sans autorisation préalable, excepté si un arrêté préfectoral l'interdit. Par exemple, un artisan qui tient seul son magasin.

Tous les commerces alimentaires sont autorisés à ouvrir le dimanche jusqu'à 13h.

Un commerce peut ouvrir le dimanche si son ouverture est nécessaire pour cause de contraintes liées à la production, à l'activité ou aux besoins de la clientèle. Plusieurs types de commerces sont concernés, notamment les hôtels, les restaurants, les entreprises de spectacles, les entreprises fabricant des produits alimentaires de consommation immédiate (boulangerie, pâtisserie), les commerces de bricolage, les entreprises de



transport, les entreprises de presse, les marchés, les foires, etc.

L'ouverture autorisée par le maire : un maire, après avis du conseil municipal, peut décider d'autoriser l'ouverture collective des commerces douze dimanches par an.

Des autorisations très réglementées

L'ouverture autorisée dans une zone dérogatoire : un commerce se situant dans une zone touristique internationale (ZTI, créées

par la loi Macron de 2015), une zone touristique (ZT), une zone commerciale (ZC) ou une zone frontalière a l'autorisation d'ouvrir le dimanche sans autorisation préalable.

L'ouverture autorisée dans certaines gares : un commerce est aussi autorisé à ouvrir le dimanche s'il se trouve dans une des gares suivantes Paris Saint-Lazare, Paris gare du Nord, Paris gare de l'Est, Paris Montparnasse, Paris gare de Lyon, Paris Austerlitz, Avignon-TGV, Bordeaux Saint Jean, Lyon Part-Dieu, Marseille Saint Charles, Montpellier Saint Roch, Nice-Ville.

Mais les enseignes s'adaptent. Pour occuper les surfaces non utilisées, elles signent des partenariats avec d'autres enseignes comme la Fnac, ou Boulanger qui occupent des mètres carrés. Pour se rapprocher des désirs des clients, elles font, selon les groupes, la part belle aux produits bio, aux circuits courts et aux produits locaux, au sans gluten, etc. Elles s'adaptent aux volontés des consommateurs, quand elles ne créent pas elles-mêmes de nouveaux besoins. De toute façon, ce qu'elles perdent en volume de vente, elles le gagnent en marge, et donc en productivité. Elles le gagnent sur le dos des salariés et des consommateurs qui n'ont plus accès au même service.

IN : Pour contrebalancer l'automatisation, ne faudrait-il pas imaginer de nouveaux métiers de service pour maintenir une forme de lien social entre les salariés et les clients ? Une aide aux personnes âgées, des garderies pour les enfants, des conseils de cuisine... ?

S. V. : C'est d'une certaine manière ce qui va se passer, mais avec deux tiers des salariés en moins. Les caissières vont devenir conseillères de vente. Les managers vont





gérer les réseaux sociaux. Et les clients, au moment de payer leurs achats, ne se verront proposer que des terminaux de paiement pour chèques ou cartes de paiement. Et là, on peut se demander ce que feront les personnes défavorisées, et notamment interdites bancaires, n'ayant que de l'argent liquide sur elles ? On se dirige vers un commerce à deux vitesses avec, par exemple, Casino ou Carrefour qui répondent aux attentes d'une clientèle aisée, et Lidl ou Aldi pour les clients pauvres. L'écart se creuse...

IN : Tous les changements qui s'opèrent dans la grande distribution, n'ont-ils pas pour objectif de permettre aux grands groupes de faire face au e-commerce ?

S. V. : C'est ce qu'ils disent ! En réalité la part du e-commerce, surtout dans l'alimentaire, reste faible. De plus, les principales enseignes ont passé des accords avec les acteurs du commerce en ligne, Auchan avec Alibaba, Carrefour avec Rue du Commerce, Casino possède Cdiscount et a un partenariat avec Amazon...

Donc, il est faux de penser que le e-commerce justifie tous les changements. Ce qui les justifie, c'est la recherche d'une plus grande productivité et de toujours plus de profits.

IN : Revenons à l'ouverture du dimanche. N'est-elle pas aussi le signe de l'avènement d'un nouveau mode de vie ?

S. V. : La question est fondamentale. Il s'agit de savoir quelle société nous voulons. Pour la CGT, c'est vraiment un enjeu sociétal. Doit-on pouvoir consommer 7 jours sur 7, et 24 h sur 24 ? Il faut savoir qu'une ouverture le dimanche a des incidences très larges sur la société autour du point de vente.

Même si les caissières sont absentes, on l'a vu, il y a quand même des personnels, et puis il y a plus de mise

en rayon et de nettoyage à faire, du personnel de sécurité mobilisé, des transports à prévoir... Certains centres commerciaux commencent aussi à prévoir des crèches ouvertes le dimanche.

Des banques sont également ouvertes. Sans parler des questions d'écologie avec l'usage des voitures individuelles. C'est toute une dérèglementation de la société qui advient. Faut-il laisser les groupes de la grande distribution imposer leur choix de société ?

IN : Il y a un autre phénomène lié à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, c'est la menace de déshérence des centres villes...

S. V. : Il s'agit encore d'un enjeu de société. La concurrence entre les commerces de proximité et les grandes surfaces n'est pas nouvelle, mais l'ouverture le dimanche la renforce et touche, par exemple, les marchés ou les artisans, les forains ou les petits commerçants.

Aujourd'hui, les centres commerciaux sont conçus pour être des lieux de vie où l'on trouve de quoi faire ses courses, mais aussi se restaurer, se distraire, faire garder ses enfants, aller au cinéma, etc. Ces grosses machines vident les centres des villes.

IN : Tous ces changements n'étaient-ils pas prévisibles ?

S. V. : Non seulement ils l'étaient, mais les patrons savaient très bien où ils voulaient aller. Des études prospectives sont régulièrement publiées pour cela. Le problème est que pour les salariés, rien n'a été anticipé. Ni la formation aux nouveaux métiers, ni les effectifs...

Alors que les patrons veulent aller très vite, la facilité est de virer les salariés ou de leur faire faire n'importe quoi. Nous avons perdu le sens de notre travail, nous sommes démotivés, déboussolés. Et dans cette révolution en cours, je ne suis pas certaine que les consommateurs soient gagnants. ■

C'est toute une dérèglementation de la société qui advient. Faut-il laisser les groupes de la grande distribution imposer leur choix de société ?

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS : TOUT SAUF UN HASARD

Depuis quelques années, de plus en plus de médicaments viennent à manquer sur les rayons des pharmacies. Pourquoi en est-on arrivé à une telle situation ? Avons-nous des solutions ?

En 2017, près de 534 signalements de problèmes d'approvisionnement en médicament ont été recensés en France par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM). Triste record car 2008 n'en a compté que 44. Dernièrement, le sujet a resurgi sur la scène médiatique en raison d'une rupture de stock portant sur des traitements de premières importances comme les corticoïdes qui sont des anti-inflammatoires. Cela a provoqué de vives inquiétudes chez les praticiens mais également chez les patients.

Mesures insuffisantes

La ministre de la Santé a proposé, au mois de juillet 2019, de généraliser une veille internet pour signaler en temps réel les ruptures d'approvisionnement. Elle propose aussi « des actions ciblées et adaptées à chacun des acteurs du circuit du médicament », telle que la possibilité donnée par la loi Santé au pharmacien de « remplacer le médicament indisponible initialement prescrit par un autre médicament » lorsque la pénurie concerne une préparation « d'intérêt thérapeutique majeur ».

Elle demande plus de « coopération européenne », en poursuivant « les discussions sur l'achat groupé notamment de vaccins essentiels au niveau européen » et « un partage d'informations concernant les situations et les causes des pénuries à l'échelle de l'Europe ».

Une pénurie organisée

Ces mesures paraissent bien insuffisantes. Si nous voulons tenter d'inverser la tendance, il faut revenir aux racines du problème. L'exemple du Valsartan qui a défrayé la chronique l'année dernière en est la parfaite illustration. Ce médicament est utilisé pour stabiliser la tension artérielle afin de prévenir la survenue ou la récurrence d'AVC ou d'infarctus du myocarde. L'ANSM a demandé à plusieurs reprises le rappel de boîtes issues de différentes marques. Dès le mois de juillet 2018, une alerte avait été déclenchée sur la présence d'un produit potentiellement cancérigène dans la composition de ce médicament.

Les entreprises incriminées ont un point commun : l'exploitation de ce médicament sous sa forme générique. Pour réduire les coûts de production, il est fabriqué par des sous-traitants en Inde et en Chine ; souvent les firmes pharmaceutiques ne font qu'apposer leurs marques sur les emballages.



Le tout générique voulu par les pouvoirs publics se fait une nouvelle fois sur les considérations purement économiques et au détriment des patients.

Pire encore, dans le cas du Valsartan, cela entraîne par ricochet d'autres conséquences. Il est en effet indispensable aux traitements et sa rupture d'approvisionnement peut être très problématique à terme.

En attendant de trouver d'autres moyens de substitution, on a indiqué aux patients de ne pas arrêter leur traitement. On se pose forcément la question du contrôle réel que subissent certains médicaments, en particuliers les génériques qui sont souvent produits bien loin de nos frontières. Est-on en train d'instaurer insidieusement une politique du risque acceptable pour faire des économies à tout prix et permettre aux laboratoires de faire des bénéfices sur notre sécurité.

Stocker et relocaliser la production

Pour Indécosa-CGT, cette situation ne peut plus durer et cela passe par un meilleur contrôle des lobbies pharmaceutiques. La question de la rupture de livraison concerne principalement certains médicaments essentiels, efficaces mais peu coûteux à produire. L'industrie pharmaceutique privilégie la mise sur le marché de nouvelles préparations à haute valeur ajoutée, comme ce fut le cas pour le Solvadi, avec des marges financières importantes en retour. Mais, quel avenir pour les anciens anti-inflammatoires, comme l'ibuprofène ou l'Advil, qui ont prouvé leur efficacité ?

Les faits sont là et la pénurie de certains médicaments est sciemment organisée par l'industrie pharmaceutique. Il est essentiel d'avoir des stocks suffisants mais surtout, il convient de sécuriser la production en la relocalisant en France. Cela pose également la question de la maîtrise des médicaments : elle ne peut se faire que par l'État et non reposer sur le bon vouloir du privé. L'État doit mieux contrôler les problèmes de santé publique en particulier dans ce domaine.

Arnaud FAUCON - INDECOSA CGT
paru dans Vie nouvelle sept-oct. 2019

À LIRE



L'essor des intelligences artificielles réactualise une prophétie lancinante : avec le remplacement des êtres humains par les machines, le travail serait appelé à disparaître. Si certains s'en alarment, d'autres voient dans la « disruption numérique » une promesse d'émancipation fondée sur la participation, l'ouverture et le partage.

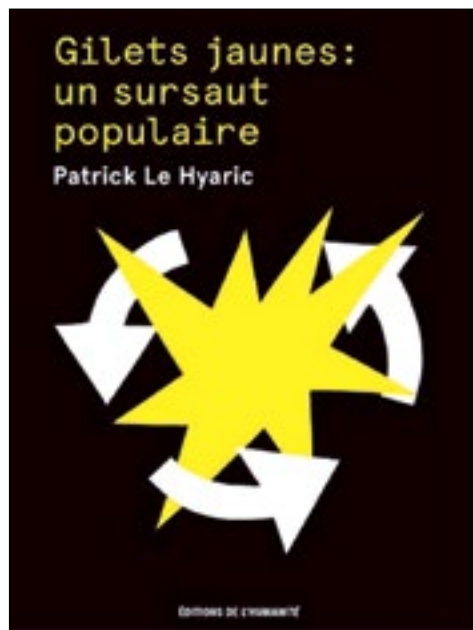
Les coulisses de ce théâtre de marionnettes (sans fils) donnent cependant à voir un tout autre spectacle. Celui des usagers qui alimentent gratuitement les réseaux sociaux de données personnelles et de contenus créatifs monnayés par les géants du Web. Celui des prestataires des start-ups de l'économie collaborative, dont le quotidien connecté consiste moins à conduire des véhicules ou à assister des personnes qu'à produire des flux d'informations sur leur smartphone. Celui des micros travailleurs rivés à leurs écrans qui, à domicile ou depuis des « fermes à clics », propulsent la viralité des marques, filtrent les images pornographiques et violentes ou saisissent à la chaîne des fragments de textes pour faire fonctionner des logiciels de traduction automatique.

En dissipant l'illusion de l'automation intelligente, Antonio Casilli fait apparaître la réalité du digital labor : l'exploitation des petites mains de l'intelligence « artificielle », ces myriades de tâcherons du clic soumis au management algorithmique de plateformes en passe de reconfigurer et de précariser le travail humain.

*Antonio A. Casilli est sociologue, enseignant-chercheur à Télécom ParisTech et chercheur associé au LACI-IIAC de l'EHESS. Il a notamment publié Les Liaisons numériques (Seuil, 2010) et, avec Dominique Cardon, Qu'est-ce que le digital labor ? (INA, 2015).
Postface de Dominique Méda*

EN ATTENDANT LES ROBOTS
ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL DU CLIC
Antonio A. Casilli
Editions du Seuil
Parution : 3 janvier 2019

À LIRE



Sans le dissocier de l'ensemble des mouvements sociaux et citoyens, Patrick Le Hyaric tente ici une analyse du mouvement des gilets jaunes et des puissantes aspirations qu'il porte malgré ses contradictions et tâtonnements. Ce mouvement ne restera pas sans lendemain. Il peut être gros de promesses à condition de pouvoir se relier à l'ensemble des mouvements sociaux, culturels et progressistes. D'où l'appel de l'auteur au devoir d'invention pour une politique d'émancipation. Ce livre est aussi un appel au débat.

Patrick Le Hyaric est directeur de l'Humanité.

GILETS JAUNES : UN SURSAUT POPULAIRE
Patrick Le Hyaric
Editions de l'Humanité
Parution : 23 septembre 2019

MEMENTO

Mai 2019

HONORAIRES DE MÉDECINS

Généralistes : consultation :	25,00 €
Majoration pour enfants de 0 à 6 ans	5,00 €
Visite à domicile :	23,00 €
Majoration de dimanche et jour férié :	22,60 €
Majoration de nuit :	
De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50 €
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

FORFAIT HOSPITALIER AU 1^{er} JANVIER 2019 : 20,00 €

Etablissement psychiatrique	15,00 €
Forfait pour actes médicaux Supérieurs à 120 €	24,00 €

FRANCHISE MÉDICALE

(plafonnement à 50 € par an)	
Boite de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

ALLOCATIONS FAMILIALES AU 1^{er} AVRIL 2019

Le montant selon les ressources perçues en 2017 :

2 enfants < ou = à 68 217 €	131,55 €
< ou = à 90 926 €	65,78 €
> à 90 926 €	32,89 €
3 enfants < ou = à 73 901 €	300,10 €
< ou = à 96 610 €	150,05 €
> à 96 610 €	75,03 €
4 enfants < ou = à 79 585 €	468,66 €
< ou = à 102 294 €	234,33 €
> à 102 294 €	117,16 €
Par enfant en plus	168,56 • 84,28 • 42,14 €

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) :

Base 100 en 2015	
septembre 2018 :	103,56
septembre 2019 :	104,50
Variation annuelle	+0,7%

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION (ICC) :

Base 100 au 4 ^e trimestre 1953	
2 ^e trimestre 2018 :	1699
2 ^e trimestre 2019 :	1746
Variation annuelle	+2,77%

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) :

Base 100 au 4 ^e trimestre 1998	
3 ^e trimestre 2018 :	128,45
3 ^e trimestre 2019 :	129,99
Variation annuelle	1,20%

SMIC HORAIRE BRUT AU 1^{er} JANVIER 2019

Pour une heure	10,03 €
Pour 39 heures par semaine	1 712,10 €
Pour 35 heures par semaine	1 521,22 €

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

AU 1^{er} AVRIL 2019

Pour une personne seule	559,74 €
Parent isolé-femme enceinte	718,78 €
Pour un couple	839,61 €
Majoration pour 2 enfants	335,84 €
Par enfant supplémentaire	223,90 €

AIDE JURIDICTIONNELLE AU 1^{er} JANVIER 2019

Pour une personne seule	
Totale : moins de 1 031 € mensuels	
Partielle : moins de 1 546 € mensuels	
Majorées de 186 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 117 € pour les suivantes	

CRÉDIT

Taux de l'usure maximum au 1 ^{er} octobre 2019 :	
Prêts immobiliers :	
Taux fixe :	<10 ans : 2,67 %
	<20 ans : 2,67 %
	>20 ans : 2,77 %
Taux variable :	2,41 %
Prêts relais :	2,99 %
Prêts à la consommation :	
	Inférieur à 3 000 € : 21,04 %
	De 3 000 € à 6 000 € : 12,12 %
	Supérieur à 6 000 € : 5,75 %
Taux de l'intérêt légal :	
	Particuliers : 03,26 %
	Professionnels : 0,87 %

ALLOCATIONS LOGEMENT

L'APL, l'ALF et l'ALS sont calculées selon les ressources des bénéficiaires et également selon le coefficient de dépassement du loyer plafond de la zone d'habitation. En fonction de ce dépassement les aides peuvent être diminuées ou supprimées.

Dès lors que les bénéficiaires disposent d'un patrimoine global supérieur à 30 000€ (hors résidence principale et bien professionnel), leurs éventuelles résidences secondaires non louées, mais aussi leur épargne défiscalisée – Livret A, livret développement durable, livret d'épargne populaire – seront désormais intégrées dans le calcul des aides. Celles-ci pourront être revues à la baisse ou supprimées. A partir du 1^{er} janvier 2020, l'aide au logement sera calculée avec les revenus les plus récents et sera actualisée tous les 3 mois pour tenir compte de l'évolution de votre situation. Désormais, c'est le montant de vos revenus des 12 derniers mois qui sert au calcul de votre aide au logement, et non plus ceux d'il y a 2 ans. Le mode de calcul, la nature des ressources et les barèmes pris en compte restent les mêmes.

L'évolution des aides au logement ne concerne pas les bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL) accession.

En cas de loyers impayés, l'aide au logement peut être maintenue pour alléger une dette de loyer et éviter ainsi l'expulsion.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Plafond APL		
Zone I	Zone II	Zone III
Personne seule sans personne à charge		
295,05 €	257,14 €	241,00 €
Couple sans personne à charge		
355,85 €	314,74 €	292,16 €
Personne seule ou couple ayant une personne à charge		
402,18 €	354,17 €	327,59 €
Par personne à charge supplémentaire		
58,34 €	51,54 €	46,95 €

AIDES AU LOGEMENT ÉTUDIANT (APL, ALF, ALS)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une aide au logement (APL ou autre) pour les aider à payer leur loyer. Pour savoir s'ils sont éligibles à l'allocation logement et connaître son montant, ils peuvent utiliser le simulateur de la CAF.

BAISSE DE L'APL

En 2017, la baisse de 5 € des APL et la diminution de 60 € de celles versées aux locataires de HLM ont permis au gouvernement de récupérer 1,3 milliard d'€. Avec la réforme en 2020, 600 000 locataires verront leur APL disparaître et 1,2 millions auront des prestations à la baisse.

INDIVIDUEL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €

Abonnement annuel : Formule papier 30 €

Formule numérique 30 €

Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2019 30 euros


Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à
IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05
Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et découvrez le site d'INDECOSA-CGT



**Nous profitons
d'une voiture
neuve en toute
sérénité.**

**Un service
tout inclus :**

- Assurance
- Assistance
- Entretien

**Ce qui est essentiel pour nous, c'est de profiter
d'un service tout inclus.**

Avec le service de Location Longue Durée Macif C'parti, on peut accéder à un large choix de véhicules neufs, avec ou sans apport. L'assurance et l'assistance sont incluses pendant toute la durée du contrat. Et en plus, on n'a plus besoin de s'inquiéter de l'entretien de la voiture !

**Découvrez le service de Location Longue Durée
Macif C'Parti en agence ou sur macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



L'offre Macif C'parti est réservée aux sociétaires Macif éligibles et sous réserve d'acceptation par LeasePlan. Les prestations sont accordées dans les conditions et limites des Conditions générales de location sur macif.fr.

LeasePlan France, SAS au capital de 14040000€. RCS Nanterre 313 606 477. Siège social : 274 avenue Napoléon Bonaparte 92562 Rueil-Malmaison Cedex.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).